

**ROSIERS D'EGLÉTONS**



Téléphone : 05 55 93 08 14  
Télécopie : 05 55 93 26 30  
E-mail : mairie.rosiers@wanadoo.fr

République Française  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

MAIRIE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

## PROCES-VERAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le 8 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

DATE DE CONVOCATION : 3 mai 2019

**Conseillers présents** : Mesdames Janine AGIER, Jeanne Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Jean BOINET, Gérard BRETTE, Jean Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Fernand ZANETTI.

**Absents excusés** : Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean-Claude TALBERT

**Le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour.**

*Compte rendu du dernier Conseil: Le compte rendu du Conseil du 10 avril 2019 n'ayant pas fait l'objet d'observation est adopté à l'unanimité.*

### **I – AFFAIRES FONCIERES**

#### **I – 1) Aliénation du chemin d'Auchère**

Le Maire rappelle la demande de M. René CHAZALVIEL d'acquiescer l'assiette du chemin en impasse jouxtant sa propriété d'Auchère, demande qui a entraîné l'engagement de la procédure réglementaire d'aliénation d'un domaine public, dont la réalisation d'une enquête publique.

Le Maire présente les conclusions du rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur, lesquelles se traduisent par un avis défavorable à l'aliénation et par quelques préconisations.

Le Maire propose à l'assemblée de suivre les conclusions du rapport.

**Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande d'acquisition du chemin concerné, charge le Maire d'en informer le demandeur, d'engager une opération de bornage pour connaître l'emprise exacte de ce chemin et décide d'engager les travaux de sa restauration aux fins de bon usage.**

Le Maire propose, de réfléchir dans un second temps avec les propriétaires concernés, à l'opportunité de prolonger ce chemin, actuellement en impasse, pour réaliser une meilleure desserte du village, suivant en cela des bonnes propositions émises par des riverains lors de l'enquête publique.

## **I - 2 ) Demande d'acquisition foncière**

Le maire présente la demande de Mme SISTI et de M. PONS relative à l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à la commune au lieudit Trébiaux.

Les demandeurs souhaitent connaître les conditions financières (Prix / m<sup>2</sup>) afin de définir l'emprise à acquérir pour construire deux habitations.

Ce terrain est classé partiellement en zone UB donc constructible pour environ 5 500 m<sup>2</sup> et en zone N non constructible pour 1500 m<sup>2</sup> environ.

Le Maire rappelle que le premier lot, issu de la parcelle origine et situé en zone constructible a été vendue au prix de 10 € / m<sup>2</sup>.

M. CARAMINOT fait observer que, compte tenu de la surface, la somme pourrait être trop importante pour l'acquéreur . Le Maire précise que le projet d'acquisition ne concerne pas l'ensemble tu terrain.

Il est fait observer qu'il faut rester cohérent sur des biens de même situation, de même zonage et donc de même valeur unitaire, le prix de 10 € / m<sup>2</sup> n'étant pas surfait en regard du marché local.

***Le Conseil, par 14 voix pour et 1 voix contre, fixe le coût unitaire à 10 € / m<sup>2</sup> pour la partie située en zone UB et à la valeur unitaire symbolique de 0.20 € / m<sup>2</sup> pour la partie de terrain située en zone N.***

## **II – GESTION DU PERSONNEL**

### **II – 1) Remplacement d'un agent d'entretien**

Le Maire rappelle le recrutement d'un agent d'entretien pour pourvoir au remplacement de Mme. Déolinda RODRIGUEZ qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le 16 avril nous avons reçu les candidates retenues sur CV pour les entretiens d'embauche à la suite desquels nous avons retenu la candidature de Mme. Isabelle DA CUNHA, pour une prise de fonction au 1er septembre 2019.

### **II – 2) Formation des personnels**

#### **- Demande de Mme DELORS**

Dans le cadre de son plan de perfectionnement, Mme DELORS souhaite préparer en interne le concours de rédacteur Territorial.

Il convient de s'inscrire au CNED pour 80 heures de formation réparties entre le 20 mai 2019 et le 20 janvier 2020. Le coût est de 760 €.

***Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer avec le CNED la convention relative à la formation de Mme DELORS.***

#### **- Législation funéraire**

Le Maire rappelle l'engagement pris par le Conseil d'établir les documents de gestion de nos cimetières conformément aux lois et règlements en vigueur.

Il informe le Conseil qu'il s'est inscrit à une journée de formation sur la "Législation funéraire".

Cette journée - organisée par l' Association "Notre Village" pour un coût adhérent de 75 € - se déroulera à Villeteureix ( Dordogne) le jeudi 6 juin 2019.

Le Maire demande si un élu pourrait être intéressé aussi. Aucun volontaire ne se présente.

## **III – AFFAIRES DIVERSES**

### **III - 1) Don à la caisse de l'école**

Le Maire informe le Conseil qu'un don de 100 € a été fait pour l'école.

Le chèque étant libellé au nom du "Trésor Public" il convient de l'encaisser au nom de la commune pour le reverser à la caisse de l'école.

**Le Conseil, à l'unanimité charge le maire de procéder à l'encaissement puis au mandatement au profit de la Caisse de l'école**

### **III - 2) Projet "Tomates"**

M. Jean-Paul BRETTE demande si le chemin rural qui sera inclus dans le projet d'ensemble a été rétabli.

Le Maire rappelle que la cession est conditionnée par la réalisation d'un autre chemin permettant les mêmes dessertes. A ce jour, elle n'est pas concrétisée donc l'assiette foncière est toujours propriété de la commune et les accès anciennement desservis doivent être respectés.

### **III - 3) Ouverture du " 1000 Club"**

M. CARAMINOT demande la date d'ouverture du nouveau "1000 club".

M. ZANETTI répond qu'à ce jour la réception du bâtiment a été faite et que la Commission de sécurité est passée et qu'elle a délivré un avis favorable.

M. ZANETTI précise que les travaux relatifs aux abords et à la voirie ne sont pas achevés et qu'une mise en service anticipée présenterait un gros risque de dégradation, notamment des sols.

D'autre part, nous sommes encore en attente de livraison des divers mobiliers et de petits équipements secondaires de sécurité.

Le Maire précise que - vis à vis de nos partenaires officiels et de nos divers financeurs - il serait plus que maladroit d'annoncer publiquement une ouverture générale (hors situation d'exception comme le concours départemental de pétanque du 12 mai) avant la cérémonie d'inauguration officielle, à laquelle nous devons réfléchir avant le prochain Conseil municipal.

Mme MAGNE demande si le 6 juillet, jour de la fête les barrières seront enlevées.

M. ZANETTI répond que oui.

Mme AMOREIRA propose de réunir très rapidement la Commission spécifique pour établir les modalités des mises à dispositions : règlements, tarifs et convention de location, fiches d'état des lieux ainsi qu'un calendrier définissant la mobilisation des élus pour faire les constats "avant / après".

Compte tenu de l'utilisation prévue le 12 mai, rendez-vous est pris sur le site le 9 mai à 18h30.

### **III - 4) Elections Européennes**

Le Maire demande si des Conseillers ne seront pas disponibles le 26 mai pour tenir le bureau de vote. Deux personnes se signalent. Il en sera tenu compte pour établir les tours de garde sur la même base que les dernières élections.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et clôt la séance.**

---